



Identification des feux et des catadioptres selon SAE et DOT

Identification	Genre de feux	Remarques
A	Catadioptres	Classe A
C	Feux complémentaires AV pour motocycles	A longue portée
D	Clignoteurs pour motocycles et cyclomoteurs	
E	Clignoteurs latéraux	Longueur vhc \geq 9.1 m
E2	Clignoteurs latéraux	Longueur vhc $<$ 9.1 m
F	Feux antibrouillards AV	
F2	Feux antibrouillards AR	
G	Feux pour conditions de chargement	Camion
H	Feux de route / feux de croisement Sealed Beam	
I	Clignoteurs	
I3	Clignoteurs	Espace: aux phares 75-100 mm
I4	Clignoteurs	Espace: aux phares 60-75 mm
I5	Clignoteurs	Espace: aux phares $<$ 60 mm
I6	Clignoteurs AR et AV, classe A	Espace: aux phares \geq 100 mm
I7	Clignoteurs AV, classe A	Espace: aux phares \geq 100 mm
I8	Clignoteurs pour camions	Espace: aux phares $<$ 60 mm
K	Feux de virage AV	
K2	Feux de virage AR	
L	Eclairage de la plaque de contrôle	
L2	Eclairage de la plaque de contrôle	Classe A
M	Feux de route / feux de croisement pour motocycles	
N	Feux de route / feux de croisement pour cyclomoteurs	
O	Phares orientables	non admis en CH
P	Feux de stationnement	
P2	Feux de position / feux de gabarit indiquant hauteur et largeur	
P3	Feux de position / feux de gabarit indiquant hauteur et largeur	Classe A
PC	Feux de position + feux de gabarit combinés, ind. hauteur et largeur	
PC2	Feux de position + feux de gabarit combinés, ind. hauteur et largeur	Classe A
R	Feux de recul	
S	Feux-stop	
S2	Feux-stop	Classe A
T	Feux rouges / feux de position AR	
T2	Feux rouges / feux de position AR	Classe A
U	Feux-stop complémentaires et clignoteurs montés plus haut	
U2	Feux-stop complémentaires pour camions montés plus haut	Montage au centre du vhc
U3	Feux-stop compl. pour voitures de tourisme, voitures de livraison et minibus, montés plus haut	Montage au centre du vhc
W	Feux orange de danger (clignotants de détresse)	
W2	Clignotants de détresse pour autobus scolaires	
W3	Feux orange de danger (p.ex. gyrophares etc.)	non admis en CH
W4	Dispositif d'avertissement lors de pannes (non assujetti au vhc)	Signaux rétroréfléchissants
W5-?	Feux orange de danger avec lampes à décharge dans un gaz (gyrophares)	non admis en CH
Z	Feux complémentaires AV	A large faisceau

Classe A: peut être utilisée sur tous les véhicules, est cependant destinée aux voitures de tourisme-usages multiples, camions et autocars d'une largeur $>$ 80 inches (2,032 m)

Classe B: destinée aux voitures de tourisme, motocycles, voitures de tourisme-usages multiples, camions et autocars d'une largeur $<$ 80 inches (2,032 m)

Exemple: **SAE AIST75** Feu AR combiné: catadioptre, clignoteur, feu-stop et feu rouge, année de fabrication 1975

Remarques: l'identification ne peut également se limiter qu'aux lettres SAE ou DOT, vu que les autres identifications supplémentaires sont facultatives. D'habitude, les phares ont l'identification SAE ou DOT; tout autre dispositif d'éclairage présente l'identification supplémentaire, notamment les feux combinés.

Utilisation: selon les explications et directives à l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) du 29 septembre 1995, les dispositifs d'éclairage provenant des Etats-Unis peuvent être reconnus sans expertise supplémentaire pour autant qu'ils ont l'identification SAE ou DOT et qu'ils présentent la disposition, la couleur et les commandes électriques prescrites dans l'OETV.